

# REGLEMENT

## LA BRIIS-PATTES 2026

### 01 – La Briis-Pattes

La Briis-Pattes 2026 est la première édition d'un trail qui aura lieu le **dimanche 31 mai 2026 dans la commune de Briis-sous-Forges, organisé par la classe option sport du Collège Jean Monnet de Briis-sous-Forges (91)**. L'objectif principal de cet événement est de récolter des fonds afin de financer les différents projets de la classe option sport pour l'année 2026-2027 (voyage, achat de matériels...). L'option sport a été créée cette année 2025-2026 à l'initiative des enseignantes d'EPS du collège, Madame Célia Raso et Madame Astrid Kerréveur. Suite à une opération de vente de chocolat, la classe option sport a pu ainsi financer cette année un voyage à la station de ski de Chamrousse. Pour anticiper l'année 2026-2027 les enseignantes ont décidé d'organiser **une récolte de fond en lien avec leur cœur d'activité**, un projet vecteur de sens et de valeur lié au sport. C'est ainsi que le projet de la Briis-Pattes a été lancé. Une course de type trail urbain, accessible aux plus grand nombres dans Briis-sous-Forges pour permettre à la fois de :

- Récolter des fonds pour faire vivre les projets de la classe option sport
- Animer la ville en concevant un événement sportif, convivial et qui valorise le patrimoine
- Encourager la pratique sportive en proposant un défi ludique et compétitif accessible à tous les niveaux.
- Offrir aux élèves une expérience professionnelle concrète en gérant l'événement de A à Z.

Pour cette première édition trois formats sont proposés :

- 1 boucle de 1.5km réservé aux enfants de 10 à 17 ans
- 1 boucle de 6km, possible en format course chronométré ou en format marche
- Un 12 km, possible en individuel ou en binôme sous forme de relais

### 02 – Date et heure de l'épreuve

Dimanche 31 mai 2026, Place de la Libération, Briis-sous-Forges,

Départ du 12km à 9h30 (horaire susceptible d'être modifié par l'équipe d'organisation)

Départ du 6km à 9h45 (horaire susceptible d'être modifié par l'équipe d'organisation)

Départ du 1.5km à 10h30 (horaire susceptible d'être modifié par l'équipe d'organisation)

Les départs et arrivés de chaque course se feront dans la Rue de l'Orme Maillard

### 03 – Parcours – Epreuves.

*100% des parcours se feront sur la commune de Briis-sous-Forges*

**1.5 km** : Le parcours du 1.5km est accessible aux enfants/adolescents entre 10 et 17 ans. Il s'agira d'une boucle mélangeant quelques routes et sentiers de la forêt.

**6 km** : Le parcours du 6km sera une boucle qui empruntera quelques routes de la commune et essentiellement les sentiers de la forêt de Briis-sous-Forges pour un dénivelé total de 140m (dénivelé possiblement supérieur selon les applications utilisés). Le parcours pourra être réalisé en

format course chronométré ou en format non chronométré (en type rando)

**12 km** : Le parcours du 12km sera la boucle du 6km réalisé deux fois pour un dénivelé total de 280 mètres (dénivelé possiblement supérieur selon les applications utilisés). Le parcours pourra être réalisé en solo ou en binôme sous forme de relais (1 tour de 6km par personne).

Des signaleurs seront postés pour sécuriser les passages sur route et indiquer le chemin à prendre pour les participants.

Les coureurs s'engagent à respecter le balisage ainsi que le tracé du parcours. Le non-respect de cette consigne entraînera de lourdes sanctions.

Ne pas gêner les autres concurrents qui essaient de vous dépasser.

Il est strictement interdit de quitter le parcours de la course, faute de quoi l'équipe sera immédiatement disqualifiée.

## **04 – Assurances**

### **Responsabilité civile**

Les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les bénévoles. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux participants de s'assurer personnellement contre les risques liés à la pratique de la course à pied en compétition

## **05 – Conditions de participation**

Chaque coureur doit impérativement **joindre lors de son inscription** :

- Sa licence FFA en cours de validité à la date de l'épreuve,
- ou une licence délivrée par une fédération affiliée à la FFA
- ou un **PPS daté après le 4 octobre 2025. Site : <https://pps.athle.fr/>**

Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique ou technique.

**Les PPS ou les licences devront être fournis avant le 17 mai 2026, au delà de cette date l'inscription du coureur sera annulée et non remboursée. Aucun dossard ne sera remis à la personne concernée.**

## **06 – Retrait des dossards**

Les dossards de chaque épreuve pourront être récupéré soit avant le jour de l'événement à des lieux à horaires à préciser qui vous seront communiqués en amont par mail, soit le jour de l'événement dans une limite horaire qui seront précisés quelques jours/semaine avant l'événement.

Chaque dossard est remis à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.

Le dossard sera porté sur la poitrine ou sur la cuisse et devra être visible durant toute l'épreuve.

## **07 – Temps limite**

Les coureurs mis hors course auront leur dossard retiré et ils ne seront pas autorisés à poursuivre la course. Si des personnes sans dossard décident de suivre le parcours jusqu'à l'arrivée, elles le feront sous leur propre responsabilité et ne pourront prétendre à être classées. **L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident d'un concurrent sans dossard.**

## **08 – Pass Sanitaire**

Les organisateurs se conformeront à la réglementation en cours pour l'accueil des coureurs. Si les autorités nous demandent que les participants soient en possession d'un PASS SANITAIRE, celui-ci sera obligatoire et les contrôles auront lieu aux entrées du complexe sportif.

## **09 – Ravitaillements**

Un ravitaillement sera prévu pour tous les participants **à la fin de leur épreuve**, accessible au village sportif.

Aucun ravitaillement ne sera prévu sur les parcours.

## **10 – Assistance personnelle**

Aucune assistance personnelle n'est autorisée sur le parcours et les véhicules suiveurs de toutes sortes sont strictement interdits sous peine de mise hors course du ou des coureurs accompagnés.

**Il est également formellement interdit de se faire accompagner à pied, ou par tout moyen de locomotion sur le parcours par une autre personne qu'un concurrent régulièrement inscrit.**

## **11 – Assistance médicale – abandon**

Le service d'assistance médicale sera assuré par des équipes de secours présent au village sportif. Ces derniers seront alertés en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur le parcours.

L'organisation se réserve le droit de mettre hors course et de faire évacuer du parcours tout coureur qu'elle jugera inapte à continuer l'épreuve.

Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumettra à son autorité et s'engage à respecter ses décisions.

Tout abandon doit être signalé à un signaleur avec remise du dossard.

Tout participant n'étant pas autorisé à poursuivre pour raison médicale, sera dans l'obligation d'arrêter la course, et figurera dans le classement comme non classé. Tout concurrent souhaitant poursuivre la course hors-délais ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité.

## **12 – Modifications, annulation**

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours. En cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, de modifier le parcours, d'arrêter l'épreuve en cours ou de l'annuler et ce, à n'importe quelle date.

Pour ces motifs aussi, aucun remboursement ni indemnité ne pourront être accordés.

Le montant des inscriptions sera conservé pour 50% de sa valeur en cas d'annulation de la course pour une raison grave, indépendante de la volonté des organisateurs : conditions météorologiques, interdiction administrative de dernière minute, décès d'un responsable, maladie grave d'un responsable, ou tout autre cas de force majeure reconnu. Les 50% restants seront restitués au titulaire de l'inscription dans l'année civile. (2026)

## **13 – Environnement**

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner quelque déchet que ce soit.

**Petite logique** : vous transportez votre nourriture sous emballage et celui-ci ne vous gêne pas pour courir quand il est plein. Il vous gênera encore moins quand il sera vide et vous pourrez le jeter aux ravitaillements. **Merci.**

Toute personne qui se débarrassera de ses déchets en dehors des zones de ravitaillement sera mise hors course.

## **14 – Droit à l'image**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

## **15 – Inscription et Tarifs courses**

L'inscription à l'édition 2026 est accessible depuis la page ADEORUN de l'événement la Briis-Pattes, accessible ici : <https://la-briis-pattes.adeorun.com/>

Le paiement se fait directement sur la plateforme mise en place.

Pour que votre inscription soit valide, vous devez :

- Remplir tous les champs demandés,
- Nous retourner les documents signés obligatoires demandés, via le formulaire présent sur le site web sur lequel vous devrez importer vos documents.
- Procéder au paiement.

Les droits d'engagement sont de :

<b>1.5 km</b>	
En individuel format chronométré	5€ par personne
<b>6 km</b>	
En individuel chronométré	10€ par personne
En individuel non chronométré	5€ par personne
<b>12 km</b>	
Solo format chronométré	15€ par personne
Par équipe de 2, format chronométré	22€ par équipe

Les droits d'engagement pour toutes les épreuves comprennent :

- L'accès au village loisir accessible dès 9h00
- 1 ticket boisson soft pour chaque participant utilisable à la buvette
- 1 dossard par personne ou équipe (sauf pour le format non chronométré). Epingles à nourrice fournit pour accrocher le dossard
- 1 classement pour toutes les épreuves chronométrées
- Un ravitaillement au village après la course

### **16 – Cession de dossard**

Les annulations et remboursement ne seront pas autorisés. Néanmoins l'organisation accepte la cession de dossard aux conditions impératives de : prévenir l'organisation jusqu'à 3 jours avant l'événement et que le remplaçant fournisse les informations obligatoires pour pouvoir participer à la course à savoir : nom, prénom, mail, téléphone, licence FFA/triathlon ou PPS à jour. Sans ces éléments la cession de dossard ne sera pas valable.

**La participation à la Briis-Pattes 2026** est soumise à l'acceptation de ce règlement.